

RAPPORT NATIONAL DE LA FRANCE

RAPPORT POUR LA IVEME CONFERENCE DES PARTIES AUX NATIONS UNIES

CONVENTION POUR LUTTER CONTRE LA DESERTIFICATION

APPUI APORTE AUX PAYS TOUCHES PARTIES HORS L'AFRIQUE

DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION

Octobre 2000

TABLE DES MATIERES

- 1. Résumé.**
- 2. La France et la lutte contre la désertification.**
- 3. Les Orientations de la France en direction des Pays touchés Parties hors Afrique.**
 - 3.1 Les programmes de collaboration scientifique.**
 - 3.1.1 En Amérique Latine & aux Caraïbes.**
 - 3.1.2 En Asie.**
 - 3.2 Les projets de développement.**
 - 3.2.1 En Amérique Latine & aux Caraïbes.**
 - 3.2.2 En Asie.**
 - 3.3 Le soutien à la Convention.**
 - 3.4 Les actions du Comité Scientifique Français de la Désertification.**
 - 3.5 Les contributions aux organisations internationales .**
- 4. Tendances et perspectives**
 - 4.1 Confirmation des tendances actuelles**
 - 4.2 Perspectives : inquiétudes et espoirs**

1. Résumé.

L'appui à la mise en oeuvre de la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification est un axe fort et constant de la politique de la coopération française en matière d'environnement et d'aide au développement.

La priorité des engagements de la France dans ce domaine va aux pays touchés Parties d'Afrique. Ceci explique le montant moins élevé des ressources financières engagées par la France pour la mise en oeuvre de la Convention dans les pays affectés Parties dans d'autres régions que l'Afrique.

L'engagement de la France auprès des pays d'Asie, d'Amérique Latine et des Caraïbes se concrétise :

- par des programmes de collaboration scientifique,
- par des actions bilatérales ou régionales dans le cadre de programmes transfrontaliers de gestion des ressources hydriques,
- par des projets de gestion des ressources naturelles (eau, sols, biodiversité) qui s'inscrivent dans le cadre d'une synergie entre les trois Conventions issues de Rio.
- par la mise à disposition du secrétariat de la Convention de ressources financières pour le renforcement institutionnel,
- par les contributions au travers du CSFD¹
- par les contributions françaises à la lutte contre la désertification au travers des organisations internationales (Banque Mondiale, FAO, PNUD,...).

Les organismes français de recherche (CIRAD², IRD³, CNRS⁴, INRA⁵) sont mobilisés dans des programmes de recherche et dans le cadre du Comité Scientifique Français sur la Désertification.

Dans chacune des régions affectées, la démarche vise à améliorer la connaissance du phénomène de la désertification et de ses mécanismes afin de dégager des stratégies de lutte appropriées à chacune des situations spécifiques, ainsi que des outils et des méthodes.

Par ailleurs, les résultats du travail de modélisation d'observations socio-écologiques mis en oeuvre dans le cadre du programme ROSELT⁶ de l'Observatoire du Sahara et du Sahel, pourraient bénéficier à l'ensemble des partenaires de la Convention.

La France qui a activement contribué à l'adoption de la Convention des Nations Unies pour la Lutte contre la Désertification poursuivra son engagement dans sa mise en oeuvre, principalement dans les deux axes essentiels qui sont la lutte contre l'érosion des sols et la lutte contre la Pauvreté.

2. La France et la lutte contre la désertification.

¹ Comité Scientifique Français contre la Désertification

² Centre International de Recherche en Agriculture pour le Développement

³ Institut de Recherche pour le Développement

⁴ Centre National de Recherche Scientifique

⁵ Institut National de Recherche Agronomique

⁶ Réseau d'Observatoires de Surveillance Ecologique à Long Terme

La désertification constitue un fléau qui obère gravement le développement de nombreux pays du Sud. La détérioration de la couverture végétale, des sols et des ressources en eau compromet les ressources agricoles et pastorales et la survie même des populations. La désertification touche un sixième de la population mondiale et plus d'un quart de la surface émergée du globe. Le phénomène est en extension, y compris dans des pays tempérés et dans des régions de grande production agricole.

S'appuyant sur un dispositif d'aide au développement durable, réunissant à la fois le Ministère des Affaires Etrangères, le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, l'Agence Française de Développement et le Fonds Français pour l'Environnement Mondial, la France s'est dotée d'un Comité Scientifique sur la Désertification afin d'être encore mieux à l'écoute des besoins des pays touchés par la désertification.

La France est déterminée à développer en accord avec l'esprit de la Convention, la démarche qu'elle a déjà engagée avec de nombreux partenaires, ONG, Etats, organismes de recherche et de formation, institutions internationales, pour lutter efficacement contre la désertification.

Elle a fait siens les principes de la Convention qui la conduisent à poursuivre son engagement pour le développement des pays touchés. La lutte contre la désertification est un des critères pris en compte de manière croissante dans l'ensemble des programmes de développement financés par la coopération française : politiques agricoles et environnementales, hydraulique villageoise, gestion de l'espace et des ressources naturelles, énergies renouvelables.

Les principes directeurs qui structurent les actions de la France dans la mise en œuvre de la Convention sont les suivants :

- le développement économique,
- le développement social et la lutte contre la pauvreté,
- une approche participative, avec l'implication conjuguée des populations locales, des Etats, des collectivités, des ONG et des exploitants des terres, en particulier dans la préparation des Programmes d'action nationaux (PAN),
- le renforcement des compétences locales et régionales et les transferts de technologies, notamment en matière de prévention,
- une forte contribution à la recherche scientifique internationale.

Compte tenu de la dimension transversale et de la complexité des phénomènes de désertification, il est ardu, pour des raisons institutionnelles, techniques, ou simplement comptables, de dégager l'ensemble des actions, et par conséquent de calculer le montant global engagé par la France pour lutter contre la désertification dans ces régions du monde. Ainsi, en matière de recherche scientifique, les collaborations développées par les institutions de recherche et l'ensemble des universités et grandes écoles françaises, organisées en programmes de recherche thématiques et non spécifiquement géographiques, sont particulièrement nombreuses et diverses.

3. Les Orientations de la France dans les pays touchés Parties hors Afrique.

Conformément à l'article 7 de la Convention, mais aussi en raison de liens traditionnels, la majeure partie des actions de la France sont réalisées en Afrique. Le montant des ressources financières françaises engagées pour la mise en œuvre de la Convention directement dans les Pays touchés Parties hors Afrique apparaît ainsi globalement plus faible, et les actions moins nombreuses.

Cependant, ce volume moindre s'inscrit dans une stratégie intégrée, fondée sur le long terme, pour lutter de façon efficace contre la désertification. Ce programme se décline de cinq façons à travers :

- des programmes de collaboration scientifique en Amérique Latine et en Asie,
- des projets de développement en Amérique Latine et en Asie,
- un soutien général à la CCD, à travers des contributions financières ou méthodologiques,
- des actions du CSFD,
- des actions des organisations internationales.

3.1 . Les programmes de collaboration scientifique.

3.1.1. Amérique Latine et Caraïbes.

Brésil

- Programme d'appui à la gestion des périmètres irrigués de la région de Petrolina (1,8 M.F.).

Il s'agit d'un appui apporté aux organisations et aux gestionnaires pour la constitution de systèmes d'information et d'outils de modélisation et simulation. Au delà de l'année 2000, la collaboration se poursuit au sein du Projet Eau Brésil sur deux axes de travail pour le Nordeste : la gestion de l'eau et le partage de l'eau du fleuve d'une part et les périmètres irrigués d'autre part.

- Programme Agroécologie en zone d'agreste dans l'Etat de Paraíba. (0,8 M.F.). A l'échelle d'une région, ce programme produit des propositions techniques et institutionnelles. Il s'oriente sur deux principaux axes de recherche : la gestion de la fertilité par la gestion de la biomasse et la production de biomasse et la mise au point d'une stratégie (quels arbres et quelles relations avec l'agriculture ?).

- Enseignement à l'université de Campinagrande et collaboration au programme de recherche sur le développement des zones tropicales arides. Ce programme réalise en partie une activité d'observatoire sur le Nordeste. Il est mis en œuvre par un cadre du CIRAD détaché à l'université.

- Inventaire des caractéristiques biologiques et physico-chimiques des sols sous pâturage dégradés des cerrados.

Mexique

- Développement participatif de systèmes de production à base de semis direct et d'associations de culture pour les petits agriculteurs du Centre et Sud Mexique. Un diagnostic

technique et socio-économique du système d'innovation autour du semis direct, est entrepris, depuis le niveau de la parcelle jusqu'à l'intégration dans l'agriculture régionale.

- Programme SALSA-MEX. Il s'agit d'analyser et quantifier les impacts humains sur les écosystèmes, le cycle hydrologique, les disponibilités des ressources en eau et les interactions surface-atmosphère en vue d'une meilleure gestion du milieu et des ressources en eau de la région de San Pedro.
- Gestion et utilisation de l'eau dans les bassins hydrographiques du Nord du Mexique.

Chili

- Etude de la transformation des espaces ruraux et processus d'intégration régionale : peuplement et viabilité sociale et environnementale
Ce programme fait suite à celui entrepris sur l'environnement et le développement durable dans la zone aride chilienne. La recherche porte sur l'identification et la compréhension des relations entre population et environnement, l'étude de leurs médiations par les différentes formes de l'activité humaine, et de leurs contextualisations par les caractéristiques du milieu physique et la mondialisation économique.

Cuba

- Programme PPP Phosphore Phaseolus Rhizobium. Ce programme de recherche s'inscrit dans la perspective d'une agriculture durable qui, d'une part, minimise la dégradation des sols et, d'autre part, réduit la part des intrants et les coûts des dépenses d'engrais. Les résultats mis au point dans la problématique spécifique de Cuba seront adaptables à des situations agricoles similaires dans d'autres contextes nationaux.

Argentine, Uruguay, Brésil

- Programme Gaucho. L'INRA développe plusieurs programmes de recherche autour du concept de productions durables, à savoir une production agricole qui limite ou évite la dégradation du milieu. Il s'agit d'accroître la connaissance sur les processus de dégradation par le recueil de données, puis de stabiliser, et enfin d'améliorer la situation. A la suite de plusieurs collaborations dans cette région du monde, l'INRA a élaboré le programme Gaucho, actuellement à l'étude chez le bailleur de fonds. Ce programme de recherches, basé sur une analyse multiparamétrique du milieu, prévoit des actions de recherche au Brésil, en Uruguay et en Argentine. Il s'agit de proposer des alternatives de développement pour cette région d'élevage, alternatives intégrant l'indispensable présence des populations humaines et l'amélioration de leurs modes de vie sans dégradation de l'environnement.

3.1.2 Asie.

Ouzbékistan

- Programme de recherche sur la désertification en Asie centrale. Les travaux de l'équipe du laboratoire de Géographie Zonale pour le Développement de l'université de Reims, en

collaboration avec un chercheur de l'université de Paris VI ont donné lieu à de nombreuses publications depuis 1994. L'intérêt de l'équipe a surtout porté sur :

- la dynamique éolienne et les méfaits de l'érosion éolienne dans la Kyzylkoum,
- la dégradation des sols de culture par salinisation dans les vallées du Zerafchan, de l'Amou Daria, du Sir Daria et de l'Ili,
- la dégradation des terrains de pacage dans les steppes du Kyzylkoum, de la vallée de l'Ili et du Sinkiang,
- des mesures de salinité sur la mer d'Aral et les rivières du bassin.

Chine

Dans le cadre de ses programmes de recherche autour du concept de production durable, L'INRA développe actuellement plusieurs collaborations en Chine. Cet institut a reçu une demande de collaboration pour stabiliser les sols face à l'amplification de la dégradation des pâturages du nord par des vents de sable. Plusieurs programmes de recherche conjointe sont actuellement en cours. Ils obéissent à une logique identique à celle pratiquée en Amérique latine.

3.2. Les projets de développement, notamment a travers le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM).

3.2.1. Amérique Latine et Caraïbes.

Deux types d'interventions, pour la plupart réalisées dans le cadre du FFEM, se distinguent :

- des projets de gestion des ressources naturelles (eau, sols, biodiversité) qui s'inscrivent dans le cadre d'une synergie entre deux ou la totalité des trois Conventions issues de Rio ;
- des actions bilatérales ou régionales dans le cadre de programmes transfrontaliers de gestion des ressources hydriques.

Haïti

- Appui institutionnel et de formation des cadres dans le secteur rural en Haïti (5,2 M.F.). Une équipe de cinq assistants techniques est placée auprès du Ministère haïtien de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural, avec pour mandat la formation continue des cadres du ministère et l'élaboration de politiques sous-sectorielles dans plusieurs domaines. Les politiques concernées concourent à lutter contre deux fondements majeurs de la désertification. Celles, relatives à la gestion sociale de l'eau (irrigation, eau potable) et à la mise en valeur conservatoire et productive des bassins versants, luttent contre la forte érosion des sols qui touche une part importante de la population agricole. Les deux autres domaines prioritaires, à savoir les organisations rurales et organisations professionnelles agricoles ainsi que la réforme agro-foncière, contribuent à réduire la pauvreté rurale.

Mexique

- Projet de développement rural dans les zones désertiques. Le projet est orienté sur les zones arides qui présentent le plus fort taux de pauvreté. Une étude sur les ressources est réalisée sur le périmètre défini afin de s'intégrer à un schéma directeur de développement rural.

Paraguay

- Consolidation d'un modèle de développement durable pour l'année 2000 : le Haut Bassin du Rio Jeju et la Réserve Naturelle de la Forêt Mbaracayu. Contribution FFEM (7,5 M.F.). Cette action relève de la mise en œuvre de deux des trois conventions (CCD et biodiversité). Il s'agit ici d'assurer la pérennité de la fonction de protection de la RNBM, au travers de trois axes. Les deux premiers visent à la consolidation de la RNBM par son renforcement institutionnel et par la réalisation d'un plan de gestion. Le troisième consiste à la mise en place d'activités pour le développement durable de la zone du bassin versant du haut Rio Jeju, en particulier dans un premier temps et en priorité la zone tampon.

Brésil, Bolivie, Paraguay

- Mise en place d'une gestion régionale intégrée du Bassin du Haut Paraguay (5 M.F.). Du fait de sa superficie équivalente à la France et de la somme considérable des débits de ses rivières, le Bassin du Haut Paraguay représente par ses ressources en eau un enjeu capital pour le développement économique régional : alimentation en eau domestique, industrielle, agricole, hydroélectricité, navigation et activités d'élevage, de pêche et de tourisme. Cette zone recèle en outre la plus grande zone humide au monde, le Pantanal.

Les objectifs du projet sont de mieux connaître les ressources en eau et les caractéristiques environnementales du Bassin pour mieux gérer le développement dans un cadre transfrontalier, complémentaire à des projets d'organisation nationaux.

3.2.2. Asie.

Deux types d'interventions, pour la plupart réalisés dans le cadre du FFEM, se distinguent ici :

- des projets de gestion des ressources naturelles (eau, sols, biodiversité) qui s'inscrivent dans le cadre d'une synergie entre deux ou la totalité des trois Conventions.
- des actions bilatérales ou régionales dans le cadre de programmes transfrontaliers de gestion des ressources hydriques

Inde

- Evaluation et conservation de la biodiversité forestière des Ghâts occidentaux (2 M.F.). Ce projet contribue à la préservation du continuum forestier des Ghâts occidentaux qui présente un très grand intérêt biogéographique dû à sa position intermédiaire entre le bloc forestier africain et le bloc indo-malais. Le volet recherche et formation permanente, relatif à la cartographie d'une partie des forêts du sud de l'Inde constitue le pivot du projet. Un volet renforcement de l'organisation et des infrastructures et un autre qui regroupe une palette d'activités socio-économiques en direction des populations de la zone complètent ce projet scientifique.

Jordanie, Israël, Territoires Autonomes Palestiniens (Cisjordanie et Gaza)

- Projet pilote régional pour l'acquisition et la transmission de données hydrologiques (12 M.F.). L'objectif général du projet est de mettre en place un système de collecte de données hydrologiques (de surface et souterraines) pour prévoir et gérer des situations de crise dans le Bassin d'importance régionale que constitue le Jourdain et ses affluents. Au Proche Orient, l'eau constitue à la fois un enjeu stratégique et un des facteurs limitants majeurs dans une zone où les besoins en consommation domestique et industrielle s'accroissent.

De façon spécifique, il consiste en l'amélioration des réseaux de mesures dans des sites pilotes, la mise en place d'un système de transmission des données adapté, et d'un système de suivi, analyse et stockage des données recueillies. Ce projet va permettre de renforcer les services hydrologiques de chaque partie, en fournissant de l'équipement et de l'assistance technique.

Kazakhstan

- Appui à la gestion transfrontalière du Bassin de l'Irtysh (8 M.F.). Dans le bassin de l'Irtysh, fleuve qui prend sa source en Chine, traverse le Kazakhstan puis se jette dans l'Ob, l'eau est utilisée tant pour l'alimentation humaine que pour l'industrie et l'agriculture. Cette ressource internationale constitue un enjeu très important dans un contexte où la dégradation de la qualité de l'eau atteint des seuils alarmants du fait de pollutions industrielles, où la Chine a un projet de barrage et le Kazakhstan un projet de canal.

Le projet porte sur trois priorités : la protection qualitative de la ressource, l'étude des systèmes d'assainissement et de leur rénovation pour trois villes importantes, ainsi que l'organisation institutionnelle, l'appui juridique et réglementaire.

3.3. Un soutien général à la CCD.

Par des contributions financières

La France met à la disposition du secrétariat des ressources financières pour le renforcement institutionnel global et la mise en oeuvre de la CCD.

- Soutien à la participation des PED aux réunions de la CoP: 0,7 M.F. en 1999 - 0,5 M.F. en 2000
- Forum Afrique/Amérique Latine/Caraïbes pour la mise en oeuvre de la CCD à Bamako du 6 au 8 mars 2000 : 0,15 M.F.

Par des contributions méthodologiques

- Au delà du soutien financier, la France mobilise ses compétences en synergie avec celles des autres pays développés Parties et des pays affectés Parties afin de continuer à mettre au point les outils et les méthodes de la mise en oeuvre globale de la Convention.
- Plusieurs actions menées en Afrique présentent un intérêt général pour l'ensemble des pays touchés Parties. Ainsi la France soutient l'OSS et contribue notamment au développement prochain de la modélisation d'observations socio-écologiques par ROSELT, dont les résultats pourront bénéficier à l'ensemble des partenaires de la Convention.
- Les centres de recherche français travaillent actuellement sur les résultats de terrains parallèles pour dégager des méthodologies générales et mettre au point des innovations qui vont concerner la lutte contre la désertification.
- Depuis dix ans, le CIRAD mène seize projets de recherche répartis dans 10 pays d'Afrique, Amérique Latine et Asie relatifs à l'agroécologie. Cet effort s'inscrit dans la perspective de développer une théorie de l'agroécologie applicable dans tous les types d'agriculture, susceptible de contribuer à la lutte contre la désertification.
- Les concepts et les méthodes mis au point dans le programme "productions durables" de l'INRA en collaboration avec des chercheurs des Pays touchés Parties visent le maintien des potentiels de l'agriculture, et lorsque la dégradation est avancée, la récupération de la qualité du milieu.

3.4. Les actions du CSFD.

La France s'est dotée d'un Comité Scientifique sur la désertification (CSFD) dont le but est de fournir aux décideurs politiques une information scientifique valide sur la désertification (bilan des compétences et des connaissances), de les conseiller sur les actions à entreprendre et de diffuser l'information vers le public et les acteurs du développement. On se reportera pour de plus amples détails au rapport de la France en 1999.

3.5. Les contributions aux organisations internationales.

La France soutient financièrement les organisations multilatérales (Banque Mondiale, FAO, PNUD,...) dont une partie des programmes contribue à la lutte contre la désertification. Ainsi les contributions multilatérales de la France au FFEM sont de 440 M.F. et au FEM⁷ de 880 M.F.. S'agissant de la FAO le chiffre est de 130 M.F.. La participation de la France au capital de la Banque Mondiale s'élève à 6939,7 millions de \$.

Ce sont quelques exemples des contributions financières françaises dont une partie a un impact sur la lutte contre la désertification menée par des organisations internationales, mais qui sont difficilement quantifiables avec précision.

4. Tendances et perspectives.

4.1 Confirmation des tendances actuelles .

En terme de choix géographiques, les tendances actuelles de la France sont maintenues :

- l'effort sur l'Afrique est confirmé, mais avec un soucis de "réplicabilité" et d'intérêt pour l'ensemble de la convention.
- la France apporte son appui aux autres pays touchés parties dans les situations les plus préoccupantes.
- la participation aux initiatives multilatérales se poursuit, en particulier pour soutenir l'ensemble de la Convention.

En ce qui concerne les formes de l'intervention, le seul changement réside dans l'accentuation de l'effort de recherche pour la lutte contre la désertification.

4.2 Perspectives : inquiétudes et espoirs.

Le processus n'est pas enrayé..

Non seulement les causes à l'origine des processus de désertification ne sont pas éliminées, en particulier la pauvreté, mais plus la connaissance des phénomènes progresse, plus ils apparaissent diversifiés et complexes. La prise de conscience est grandissante ces dernières années à propos de la désertification, parfois difficilement réversible de sols fertiles dans des zones à forte potentialité agricole, y compris sous climat tempéré.

... Mais la mise en synergie des efforts de lutte offre des perspectives de résultats prometteurs

⁷ Fonds pour l'environnement mondial

Les sommes d'informations que vont produire les systèmes d'information sur l'environnement, notamment ceux que la France soutient, laissent entrevoir des marges de progrès de la connaissance considérables sur des phénomènes encore aujourd'hui peu connus.

La mise en application de nouveaux concepts, notamment ceux de productions agricoles durables et celui d'agroécologie repris et développés par les centres de recherche français se trouve déjà à l'origine d'innovations techniques qui vont révolutionner l'agriculture.

Seules des synergies croissantes au sein d'une Convention efficace entre les Pays développés Parties et les Pays touchés Parties sont à même de faire face à la désertification, phénomène ample et aux formes diversifiées. Seuls ces efforts collectifs, démultipliés sur de nombreux terrains, permettront de créer l'environnement favorable à l'émergence de ces futures innovations.

La France qui a activement contribué à l'adoption de la Convention des Nations Unies pour la Lutte contre la Désertification poursuivra, aux côtés des autres Pays Parties, son engagement dans sa mise en œuvre, surtout en Afrique mais aussi, et de façon soutenue, en Amérique Latine, aux Caraïbes et en Asie.